

Equipement \$)

Feux de route SEALED BEAM DOT
 Feux de croisement SEALED BEAM DOT
 Feux de position SAE IP - 73 TD
 Feux rouges SAE A212S3T - 74 TD
 Feux stop SAE A212S3T - 74 TD
 Clignoteurs av SAE IP - 73 TD | ar voir feux rouges
 Catadiopres av | oui | ar I (E)
 Feux de gabarit av | oui | ar
 Feux complément.
 Eclairage plaque 1/ au centre en bas, dans pare-chocs
 Essuie-glace 2 balais avec 2x laves-glace
 Avertisseurs POMOCO Lo + Hi
 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque et type F.O.R.D (USA) Thunderbird
 Homologation
 N° CH 0288 09
 Carrosserie limousine
 Places total 6 avant 3
 Poids à vide 2300 Carburant B
 Charge utile CV-impôt 38,35
 Poids total 2960 Cylindrée 7531

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Echappement: le tuyau de l'échappement est prolongé vers l'arrière jusqu'au support du pare-chocs.
- ***) Meure des gaz: la vignette ECE-15 se trouve à gauche, dans la porte, près de la plaquette.
- ***) Ceintures de sécurité: position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis; des ceintures du type Ar4 et du type B sont exigées
- +) Variante de pneus: JR 78 - 15, AV = 1440 (1,7) AR = 1560 (2,0), V-max 190 km/h) voies inchangées
 LR 70 - 15, 1520 (1,7) 1660 (2,0), 190 km/h

\$) Modifications par l'importateur:

- feux de position/clignoteurs AV: les ampoules jaunes d'origine (1157) sont remplacées par des blanches (1157);
- le feu de virage doit être débranché;
- feux rouges : d'origine trop puissants; seules restent les 2 chambres extérieures de chaque côté, (2 ampoules 1157);
- feux stop/clignoteurs AR : d'origine trop puissants; seules restent 1 chambre extérieure de chaque côté (1 ampoule 1157);
- catadiopres: ceux d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires I (E);

Appareil destiné à allumer les phares: fonctionne automatiquement au moyen d'une cellule photo-électrique; les feux de croisement et de position sont allumés et éteints (interrupteur à minuterie réglable).

Partie dangereuse : l'emblème sur le capot doit être enlevé.

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules

Rothrist, 13.1.76